

Retraite : Le Pire se prépare toujours ! Exigeons le retrait de la Loi Retraite Défendre nos retraites c'est défendre la Sécu !

Macron toujours des mensonges

« Le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant » déclarait Macron le 16 mars.

Et il a repris le refrain depuis.

Cela fait longtemps qu'on ne le croit plus ! Car, à chaque fois, il nous a menti. La preuve, après nous avoir annoncé sa suspension, on nous annonce qu'il n'est pas question, finalement, de faire une croix sur la « réforme des retraites ».

Rappelons-nous. Le 29 février, alors que le conseil des ministres se réunit pour prendre des mesures face à l'épidémie de Covid 19 (on a vu lesquelles), le gouvernement impose la contre-réforme des retraites grâce à l'article 49-3.

Le système Macron : Une Régression sociale permanente !

Que se passe-t-il dans le système que le MEDEF et le gouvernement Macron veulent nous imposer ?

- Les retraites ne doivent pas représenter plus que 14% du PIB. Donc le montant des retraites ne dépendrait plus des droits mais de l'état de l'économie. On comprend ce que cela veut dire avec les conséquences du confinement
- Les points accumulés doivent correspondre à des cotisations versées. Que se passe-t-il quand le nombre de chômeurs augmente comme aujourd'hui ? Que deviennent nos droits ? Que se passe-t-il quand le chômage est mal indemnisé ?
- Les employeurs sont dispensés de payer leurs cotisations sociales mais pas de verser les dividendes aux fonds de pension qui spéculent sur leurs résultats
- Les dépenses de santé doivent être contenues dans une enveloppe financière en baisse d'une année sur l'autre. Ce n'est ainsi qu'aucune des revendications des soignants concernant leurs salaires, leurs effectifs, l'état des hôpitaux n'a reçu le débit du commencement d'une réponse ! Et, pendant ce temps, les lits ouverts pour tenter de faire face à l'épidémie ne sont pas maintenus !
- Les arrêts de travail pour garder les enfants quand le gouvernement décide de confiner le pays sont payés par la sécurité sociale tout comme les masques et les tests dont le gouvernement ne s'est jamais occupés puisque, comme le disait l'honorable Directeur général de la Santé : « le masque n'est pas du tout une solution ».

(Voir le dossier spécial décryptage Loi Retraite de la fédération)

La Règle d'or comme diktat

Ce projet de loi, c'est le coup d'état permanent. « La valeur du point ne baissera jamais » nous a-t-on répété. Qu'est ce qui se passe dans un système basé sur une règle d'or consistant à ne pas dépasser 14% du PIB lorsque le PIB diminue de 17% comme aujourd'hui ?

Ce qui se prépare, ce n'est pas seulement le retour d'une contre réforme destinée à faire baisser le montant des pensions et reculer l'âge de départ, mais une attaque majeure contre toute la sécurité sociale.

Supprimer les cotisations des entreprises et crier au déficit !

Comme dans un scénario vécu cent fois, le Conseil d'Orientation des Retraites vient d'annoncer que les retraites sont en déficit.

C'est le contraire qui serait étonnant puisque les entreprises ont été dispensées de payer leurs cotisations. Il leur suffisait de demander : le report est acquis dès que l'URSSAF ne donne pas sa décision dans les 48 heures !

Les cotisations ne rentrant pas, on voit mal comment la branche retraite éviterait le déficit ! Les retraites complémentaires ont demandé à bénéficier d'une avance de trésorerie. Le gouvernement qui a engagé 500 milliards de prêts de soutien aux entreprises ne lui a pas accordé le prêt d'un milliard demandé !

Qui a payé durant la pandémie Covid-19 ? La Sécu !

A coté de cela, les 7,5 milliards de dépenses supplémentaires de l'Assurance Maladie (qui pourtant a remplacé l'Etat défaillant pour payer les masques et les tests (quand ils étaient commandés !!) apparaissent comme une goutte d'eau. Non, ce sont bien les recettes qui ont manqué.

42,8 milliards : voilà ce que la sécurité sociale n'a pas perçu comme recettes pendant le confinement.

Après le déficit, le spectre de la Dette !

Au point que le gouvernement a déjà prévu que la sécurité sociale serait en déficit en 2021, 2022 et qu'il fallait que la loi décide maintenant que les salariés, les retraités, les malades, les invalides continueraient à payer la CRDS pour éponger les 136 milliards ajoutés à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale)

Le système qu'on veut nous imposer n'a rien à voir avec la sécurité sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle et sur le salaire socialisé.

Et la richesse que nous créons par notre travail ?

Pour la sécurité sociale, depuis 1945, comme dans les régimes spéciaux qui l'ont précédée, le financement des droits doit être assuré à partir du travail et donc par ceux à qui le travail bénéficie car il garantit leurs profits.

Et ces profits sont bien réels. Les sociétés du CAC 40 n'ont-elles pas enregistré 700 milliards de bénéfices depuis 2010. Sans parler de Renault qui se prépare à supprimer des emplois après avoir racheté ses actions pour en faire monter la valeur.

La Loi où en est-on ?

Le 5 mars 2020, le second volet de la réforme, le projet de loi organique, (celui instaurant la « règle d'or et faisant de l'équilibre financier du système un principe constitutionnel) a été adopté en première lecture par les députés. Elle a recueilli 98 voix en l'absence de tous les députés de gauche et LR. Pour sa part, le projet de loi ordinaire, (Celui instaurant le système par points) enrichi de plusieurs amendements, a été déclaré comme adopté en première lecture le 4 mars 2020. Le Gouvernement avait engagé, le 29 février 2020, sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur le texte, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution (le 49-3). Les 2 motions de censure déposées le 29 février 2020 n'ont pas obtenu la majorité requise.

Aucun de ces 2 textes n'est passé au Sénat.

La 5ème Branche pour détruire la Sécu et ses principes

Le gouvernement nous parle maintenant d'une branche de la sécurité sociale chargée des dépenses relatives à la perte d'autonomie.

Parce que les patrons ne veulent pas payer pour les soins dus aux personnes dépendantes qui ont cotisé toute leur vie active.

Parce qu'ils veulent (cf. La nouvelle architecture de la sécurité sociale en novembre 2001) que les dépenses soient payées par les salariés, les retraités, les malades, les invalides.

Résultat, la 5° branche serait financée par la CSG et la CRDS. C'est-à-dire par les salariés, les retraités, les malades. Ceux qui ont les moyens pourront toujours prendre une assurance complémentaire.

Vous l'aurez compris : La 5ème branche telle que la définit le gouvernement, ne sera pas dans la Sécu, car elle échappe à ses principes.

Et c'est dans ce contexte que le gouvernement remet sur la table la réforme des retraites.

La Fédération Nationale CGT des personnels des Organismes Sociaux exige le retrait de la Loi Macron.

Une seule solution le retrait !

Non à la 5ème Branche, oui au 100% Sécu

Défendre nos retraites c'est défendre la Sécu !